Ste-Foy-lès-Lyon - La Mulatière

# Richesse du Patrimoine

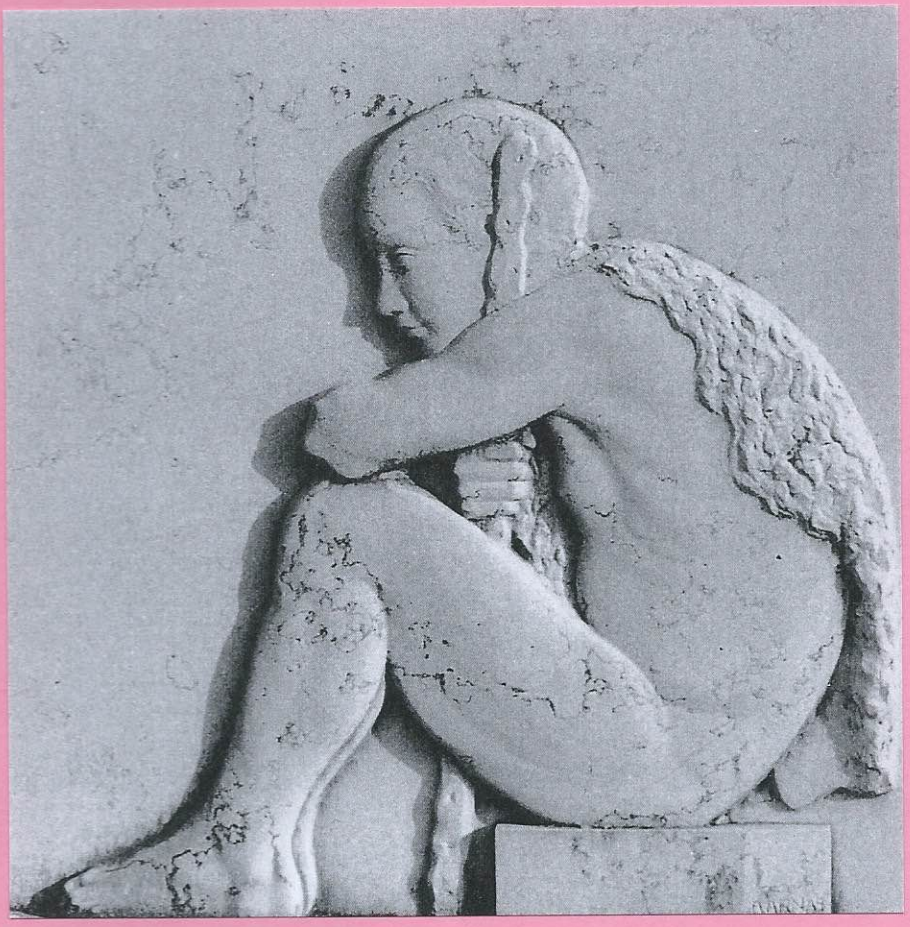


**La Fontanière**

*Association loi 1901 pour l'étude, la mise en valeur et la protection du patrimoine du canton de Sainte-Foy-lès-Lyon – La Mulatière.*
*14, impasse du vallon. 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon.*

N° 9
Décembre 2001

| La Fontanière | *Association loi 1901 pour l'étude, la mise en valeur et la protection du patrimoine du canton de Sainte Foy lès Lyon - La Mulatière*<br>*14, impasse du Vallon, 69110 Ste Foy lès Lyon* | N° 9<br>Décembre 2001 |
|---|---|---|

## Editorial.

Un peu plus de dix ans se sont écoulés depuis la parution du "*Préinventaire des Monuments et Richesses Artistiques*", de notre commune qui marqua une étape de la vie fidésienne.

Antoine et Jean Jubin nous avaient bien conviés en 1923 à une promenade pittoresque au long des rues encore souvent bordées de grands murs, ce qui les avait empêchés de voir de près nombre de grandes demeures.

L'étude du Préinventaire, commencée en 1982 et présentée en 1990 lors d'une exposition comportant cinquante panneaux et près de quatre cents documents avait l'ambition de répertorier la richesse de notre Patrimoine architectural et artistique accumulé au cours de 2000 ans d'histoire locale.

Peu de communes peuvent se flatter de pouvoir présenter un catalogue aussi varié. Cela débuta au premier siècle avec l'aqueduc romain du Gier, se poursuivit au Moyen-Age avec le Vingtain et un grand développement de la vigne. On vit au XVIII$^{ème}$ siècle les bourgeois lyonnais coloniser notre campagne et y installer une couronne de "*maisons des champs*". Après la défaite napoléonienne, l'armée fut séduite par le site et installa deux forts destinés à la protection de Lyon. A la fin du XIX$^{ème}$ siècle une nouvelle vague de lyonnais fortunés fit construire de belles demeures avec l'aide d'architectes de valeur. Ces implantations successives s'intégrèrent sans grandes difficultés dans et autour d'un modeste village aux habitants et aux maisons sans prétentions.

A partir de 1965, la commune connut une très forte expansion et en quelques années le village devint une ville. Malgré un assez grand nombre de disparitions dont certaines sont rappelées dans ce bulletin, la plus grande partie des anciens bâtiments, rues, impasses, parcs et jardins sont encore là et constituent une grande richesse.

Notre association, La Fontanière, s'efforce depuis quelques années de compléter le Préinventaire par l'évocation du Patrimoine humain et social, celui des personnes, des familles, des métiers, ainsi que du Patrimoine naturel, celui de la qualité des sites et de la beauté des paysages. Ce bulletin N° 9 apporte une nouvelle contribution à cet effort.

Avant de terminer cet éditorial nous disons la peine que nous avons éprouvée devant la disparition au cours de l'été de notre ami Raymond Villedieu. Un article lui est consacré dans ce bulletin.

La Fontanière.

## Sommaire.

| | Pages |
|---|---|
| - Le Préinventaire des monuments et richesses artistiques | 2 |
| - Pour qui, pour quoi, conserver le Patrimoine? | 3 - 6 |
| - Le Patrimoine et les architectes qui le connaissent bien | 6 - 7 |
| - Classements et inscriptions à Ste-Foy | 7 - 9 |
| - Richesse du Patrimoine | 10 |
| - Patrimoine disparu | 11 - 23 |
| - Patrimoine volé | 24 |
| - Patrimoine sauvé ou restauré | 25 - 28 |
| - Patrimoine découvert | 29 -30 |
| - Patrimoine vert | 31 - 32 |
| - Des architectes lyonnais à Ste-Foy | 33 - 36 |
| - Dix années de Préinventaire à La Mulatière | 37 - 38 |
| - Les Drevet, père et fils, à Ste-Foy | 39 - 40 |
| - L'aventure des gisants de Ste-Foy | 41 - 46 |
| - Raymond Villedieu | 47 |

*- photo de couverture: Le petit pâtre grec. Darnas sculpteur 1943*
*Cimetière de Ste-Foy-lès-Lyon.*

# LE PRE-INVENTAIRE DES MONUMENTS ET RICHESSES ARTISTIQUES DU RHONE.

Conçu par André Malraux comme une structure relais entre les travaux scientifiques de l'Inventaire Général et de l'Université d'une part, et les études des érudits locaux d'autre part, le Pré-inventaire des Monuments et des Richesses Artistiques s'efforce de rassembler une documentation éparse concernant l'ensemble du patrimoine artistique, historique et ethnographique de chaque commune du département. Cette structure est laissée à la discrétion des Assemblées départementales : ainsi beaucoup de départements n'ont-ils pas, ou n'ont-ils plus de pré-inventaire, et ceux qui en sont pourvus ont-ils organisé la structure à leur convenance : service intégré dans l'organigramme du Conseil Départemental, service rattaché à un conservateur départemental, groupement d'associations chapeauté par un responsable. Le Pré-inventaire du Rhône fonctionne depuis août 1975, date de la création d'un comité qui était présidé alors par le préfet, et qui est présidé depuis 1985 par le président du Conseil Départemental. Depuis lors, le comité est assisté d'un responsable scientifique, M. Henri Hours, directeur honoraire des Archives de la Ville de Lyon, et actuellement archiviste de l'Archevêché. A la même époque a été créé le poste de secrétaire permanent du comité, poste qui a évolué au cours des années, le Pré-inventaire étant devenu un service du Conseil Départemental.

Dès l'origine, le Pré-inventaire du Rhône a fonctionné grâce au bénévolat, conformément au souhait du Ministre de la Culture, André Malraux, mais avec une spécificité, à notre connaissance unique en France, puisque les correspondants bénévoles ont été recrutés non au niveau cantonal, comme il était préconisé, mais au niveau communal, cela pour éviter de privilégier le chef-lieu de canton aux dépens des autres communes. Car le but que s'est fixé le Pré-inventaire , outre le repérage systématique du patrimoine, est de sensibiliser le plus possible la population. Il est important que chaque village connaisse ses richesses propres, tout ce qui fait son individualité et le différencie des villages voisins, que ce soit au niveau de l'habitat rural et urbain, des édifices publics et privés, des édifices religieux, des croix de chemin, des puits, lavoirs, canalisations souterraines, ou de l'archéologie industrielle. Le nombre des correspondants est passé progressivement de 70 en octobre 1976 à plus de 300 en 1990, effectif qui a peu augmenté depuis ces dix dernières années (entre 320 et 340 personnes); leur répartition est variable selon les communes : une personne, une équipe informelle, une association, sur à peu près la moitié du département, avec des zones plus ou moins bien remplies. Mais ces bénévoles jouent un rôle considérable auprès de leurs élus et de leurs concitoyens qu'ils sensibilisent en leur apportant une meilleure connaissance de leur environnement patrimonial. Tous, bien que de formation et de milieu très divers, partagent le même idéal: l'amour de leur commune, le désir de mieux la connaître et de la faire connaître.

En 1980, à l'initiative de M. Hours, le Pré-inventaire a décidé de porter à la connaissance du public les dossiers des bénévoles sous la forme de monographies communales, dont l'édition est financée conjointement par le Conseil Départemental et les Municipalités respectives. Les premières de ces publications, fort modestes, ont été expérimentales. Peu à peu le Pré-inventaire a affirmé sa personnalité, tout en restant fidèle au canevas initial, mais en approfondissant les recherches, en veillant à ne rien affirmer qui ne puisse être vérifié dans les documents d'origine, en s'appuyant sur les recherches de spécialistes (archéologues, architectes, historiens d'art, etc. ). A ce jour, 29 communes ont été publiées (le n° 30, Chasselay est en cours d'achèvement). A cela s'ajoutent deux autres collections, l'une thématique (*Les Mairies du Rhône, Marianne dans les mairies du Rhône, Les Croix de chemin du canton de l'Arbresle, Les Croix du Pays Mornantais, les Quatre Aqueducs romains* publiés successivement, *Glacières et caves à neige du Rhône)*, l'autre concernant le patrimoine lyonnais (*La Justice à Lyon d'un palais à l'autre, Le Cimetière de Loyasse*).

De plus en plus, les correspondants élargissent leur champ d'investigation. Ce recensement demande plus de temps qu'André Malraux ne l'imaginait; "*pour que l'œuvre soit inventoriée, il faut qu'elle soit devenue visible*", écrivait-il. Ce qui est important en effet, c'est d'ouvrir les yeux, et les bonnes volontés ne manquent pas. L'essentiel est de susciter l'intérêt de façon à donner envie de sauvegarder le patrimoine, non dans un esprit passéiste, mais en le considérant comme un enjeu économique.

Maryannick Lavigne-Louis
Secrétaire permanente du comité
du Pré-inventaire du Rhône

# POUR QUI, POUR QUOI, CONSERVER LE PATRIMOINE ?

*Au cours de deux journées de travail organisées les 16 et 17 Juin 1990 à Riverie par le Comité du Pré-inventaire des Monuments et Richesses Artistiques du Rhône, l'Association des Amis du Vieux Mornant et Maisons Paysannes du Rhône, pour la sauvegarde du "Petit Patrimoine non protégé", les participants ont eu à trouver des réponses qui soient en accord avec les questions fondamentales posées par M. Henri Hours, Archiviste honoraire de la ville de Lyon, responsable scientifique du Pré-inventaire et depuis quelques années Conservateur des Archives diocésaines de Lyon.*

"Ce mot de patrimoine jadis et naguère encore réservé aux héritiers et aux notaires, s'applique maintenant à des domaines aussi vastes que divers: patrimoine artistique, monumental, archivistique, écologique, etc. .... A mesure qu'elle passait de l'individuel au collectif, la notion devenait confuse et prenait figure de mythe. Du même coup, s'ouvrait à elle des esprits de plus en plus nombreux, qui, jusqu'alors n'en soupçonnaient pas l'existence.

## Affaire de tous.

Le plus souvent, on l'admet comme allant de soi. Les crédits publics de restauration et de conservation augmentent constamment, sans que jamais personne ait le mauvais goût d'en discuter le bien-fondé. Il faut bien de temps en temps se justifier à soi-même ce qu'on fait et prendre le loisir d'en préciser les raisons. Conserver le patrimoine: pour qui? Pour quoi?

L'usage de fonds publics pour l'entretien d'édifices ou d'objets appartenant à des particuliers, ou utilisés par une minorité de citoyens - je pense aux églises, dont l'entretien par la collectivité pose des problèmes juridiques, politiques, sociaux, voire théologiques, complexes et que je n'examinerai pas ici - cet usage confirme ce que laissait pressentir l'extension de sens du vocabulaire. La communauté nationale, sans pour cela remettre en cause la propriété privée, se reconnaît une responsabilité, et donc un droit de regard sur l'ensemble de ce qui constitue le "patrimoine". Un périmètre de protection entoure les monuments historiques; des contraintes peuvent s'imposer aux propriétaires dans le choix des matériaux ou des couleurs; la sortie du territoire est, en principe du moins, contrôlée pour les objets les plus représentatifs ou les plus précieux.

Patrimoine de tous? C'est ce que pensait ce brave homme, surpris alors qu'il empochait un morceau de mosaïque antique à St Romain-en-Gal, et qui répondait avec candeur: "Mais c'est du patrimoine ...". Non, pas de cette façon, nous le savons bien. Alors, comment, et encore une fois, pour qui?

## Pour le tourisme?

On connaît la réponse ordinaire des discours publics: le patrimoine est un élément essentiel de diffusion de la culture, par le tourisme scolaire et le tourisme populaire. Ce tourisme culturel peut d'ailleurs viser des bourses mieux garnies en aménageant des hôtels de luxe dans des locaux vénérables. J'espère ne choquer personne, en disant que ce tourisme là, le tourisme de masse, ne vaut pas la peine qu'on prenne tant de soin. Je me souviens de ma visite au couvent de St Marc, à

Florence, lieu de beauté, et d'histoire et de piété, où l'on avait surtout besoin de se taire, de contempler, de prier. Il y avait des touristes, beaucoup de touristes, et français, pour mon malheur, de sorte que je comprenais leur discours. Comme celui d'une jeune fille, devant la fresque d'une cellule - excusez le vocabulaire, mais une citation doit être exacte - :" *Tu comprends, les moines, là-dedans, ils s'emmerdaient, alors ils peignaient les murs*". Et cette autre, dans la cellule de Savonarole (de Savonarole ...!), devant la vitrine où est conservée sa discipline, avec quelques autres de ses objets :"*Oulaah, qu'est-ce qu'il était maso!*".

Je pense à ces hordes suantes et dépoitraillées, cuisses et bedaines au vent, aperçues un après-midi d'été au Louvre, traînant un œil bovin sur les toiles de Rembrandt ou sur les portraits de nos rois. Je pense à ces êtres impudents qui défilent dans nos églises pendant les offices, appareil photo sur le ventre et mâchant le chewing-gum. Mais il n'est pas besoin d'intention profanatrice, ni même de vulgarité, le seul fait du nombre écrase et dénature : l'Acropole, Lascaux, Venise.... Ce n'est sûrement pas pour cette profanation ni pour cette pollution qu'est le tourisme de masse, que le patrimoine doit être conservé. Les "Disneyland" et les parcs de loisirs sont sûrement mieux conçus pour satisfaire le légitime besoin de distraction des foules, et pour les recevoir sans dommage. Mais à l'inverse, chacun voit bien que ce n'est pas la seule délectation de quelques rares initiés qui justifierait davantage efforts et dépenses publiques. Et pourtant, le besoin de connaître le patrimoine existe, au plus profond. Alors?

## Conscience de soi, et des autres.

La réponse vient d'instinct: retrouver ses racines. De même que le goût de la généalogie manifeste le besoin de se connaître soi-même à travers ses origines personnelles, de même le soin apporté au patrimoine artistique et historique commun renforce, fût-ce inconsciemment, le sens de la cohésion sociale et nationale. L'un et l'autre sont complémentaires. C'est un besoin vital que d'avoir conscience de soi, de se sentir soi-même, et non un autre. L'oublier n'est pas de la charité, ni de l'altruisme, mais un suicide moral et spirituel. C'est ce qui est en cause, au fond, dans les discussions sur la fameuse "identité". En un temps d'individualisme fondamental, où la personne et la collectivité sont facilement opposées l'une à l'autre, au risque de dissoudre les liens sociaux, le patrimoine monumental, artistique, historique, est sous nos yeux comme une richesse commune, fruit du travail d'une multitude d'individus, mais en même temps bien moral de tous. La communauté sociale, la communauté nationale peut y trouver naturellement le souvenir et la conscience de sa cohésion. Communauté aux multiples visages : Auvergne, Alsace, Provence, Bourgogne, Bretagne,... cathédrales, maisons paysannes, châteaux forts, hôtels de ville, églises rurales. Cette diversité fondue en un, c'est nous, c'est notre âme, c'est notre chair. Chacune de ses composantes appartient à notre conscience. Notre patrimoine, si divers, nous tient à la peau, et c'est pour cela que nous désirons que chaque peuple conserve le sien, bien à lui. Dans la mesure même où ce dernier nous est étranger, et reste donc pour nous mystérieux, nous comprenons qu'il y a là des richesses autres que les nôtres et qui doivent, elles aussi, subsister.

Finalement, rien de plus malsain, rien de plus contraire à l'esprit du patrimoine , que la collection, le musée, qui arrache ses éléments à leur milieu naturel, comme un animal que l'on met en cage, qui les dénature en détruisant les raisons pour lesquelles ils ont été créés. Bien sûr que la Victoire de Samothrace est belle, au sommet de l'escalier du Louvre. Mais, dites-moi, que

fait-elle là? Et ne serait-elle pas mieux à Samothrace? Quand leurs richesses ne tirent pas leur origine plus ou moins lointaine de pillages éhontés, les musées se justifient comme pis-aller, dus aux malheurs des temps, et évidemment préférables à la destruction.

## Contempler le beau. Apprendre le respect.

Reconnaître la valeur des patrimoines étrangers est de grande importance. Devant cette pagode chinoise, devant ce dieu hindou ou nègre, qui ne touche à aucune de nos racines personnelles, qui n'émeut aucun souvenir de notre passé, nous nous dépouillons en quelque sorte de notre subjectivité, de ce qui a entouré et conditionné notre formation, pour nous trouver comme tout nu devant l'objet qui s'impose à nous. L'absence d'intimité véritable avec cette œuvre nous place sans préparation, sans influence préalable, et donc sans barrière, en face du beau pur. Par comparaison, nous pouvons alors mieux discerner ce qui se passe en nous devant une œuvre familière, de chez nous: au plaisir de la conscience de soi, s'ajoute la contemplation du beau, accessible à tout homme d'où qu'il vienne.

Ce n'est donc pas seulement parce qu'il nous touche personnellement que nous tenons à notre patrimoine, comme par une sorte de subjectivisme nombriliste. C'est aussi pour lui-même, pour ce qu'il porte en lui d'universel, et qui s'appelle le beau. Je serais bien incapable de dire ce que c'est; d'ailleurs, on ne définit pas le beau, pas plus qu'on ne définit Dieu, ou l'amour. Je sais seulement qu'il s'impose à moi, moins par la satisfaction de mon sens esthétique, que par l'intensité de vie qu'il recèle, vie plus forte et plus intense que la réalité ordinaire du quotidien, et dont je me sens, grâce à lui, pénétré et enrichi. C'est ce qui distingue l'œuvre d'art de la croûte, le "Scribe accroupi" et St Sulpice : le premier s'empare de la vie et la condense en un éclair d'exceptionnelle densité; le second désire seulement reproduire fidèlement le réel, et ne fait que de la matière inerte.

Pour cette raison, la contemplation du beau est essentielle dans la vie d'un être humain et dans son éducation : rien ne met plus d'équilibre dans l'esprit et le cœur que de découvrir le beau, notamment dans les choses familières qu'on aurait tendance à ne plus considérer, parce qu'on passe devant tous les jours et que l'accoutumance le déprécie à nos yeux. Par la découverte et par le goût du beau, nous apprenons à respecter la plénitude de vie dans ce qui est. Dans tout ce qui est chargé de vie, même si l'on ne pense pas toujours à y voir de la beauté. Quand la contemplation du beau n'est pas simple délectation d'esthète, mais culture de l'âme et de l'esprit, elle apprend à reconnaître et respecter la vie qui éclate dans les œuvres de l'homme. Voici pourquoi les architectures les plus humbles sont aussi les plus émouvantes, "*dans les sociétés sans écriture, le signe de la vie est dans la construction*" (R. Oursel, *Lyonnais Savoie romans,* 1990, p.49) : églises rurales, maisons paysannes. Certaines œuvres peuvent même, parfois, manquer singulièrement d'esthétique : les anciens ateliers, les vieilles machineries, les outils d'autrefois, dont s'occupe l'archéologie industrielle, ne sont guère "beaux", mais ils sont à l'image de l'intelligence et de la main qui les ont faits. Un esprit éduqué par la contemplation du beau saura reconnaître en eux l'humanité dont ils sont pleins, et leur droit au respect.

## Porte ouverte sur l'éternel.

Finalement, pour qui donc conserver le patrimoine? Les touristes (il y en a quand même quelques uns qui le méritent ...)? Les esthètes (joignons leur les historiens de l'art)? Pour nous tous qui voulons nous connaître nous-mêmes? Pour l'humanité tout entière? Cela fait bien du monde, et l'on pourrait s'y perdre. Ma conviction est que le patrimoine doit, en fin de compte, être conservé pour lui-même, pour qu'il **soit**. Ce n'est pas par voie de conséquence que chacun des hommes peut y trouver son avantage : plaisir, profit, formation de l'esprit. Pourquoi prend-on grande peine à conserver des parcs naturels? Pour les naturalistes? Pour les touristes? Mais non, pour eux-mêmes, pour que la nature **soit**, pour que les espèces **soient**, car leur disparition mutilerait la nature. Prolongeant, aménageant, enrichissant la création sortie des mains de Dieu, il en est une autre, œuvre de l'homme au cours des âges, symbole et fruit du génie humain. Monuments humbles ou somptueux, œuvres peintes ou sculptées, musique, livres, outils, ils témoignent de la vie et de la mort des hommes qui les ont faits qui y ont vécu, qui s'en sont servis. Ils révèlent leurs pensées, leurs idéaux. Le passé ne nous intéresse pas en tant que passé, comme tel il est mort, mais en tant qu'il nous montre les raisons de vivre qui, jadis, ont guidé l'homme, et qui n'ont pas toutes perdu pour lui leur sens. En un mot le passé nous intéresse en tant qu'il nous donne accès à l'éternel. A côté de la création divine, donc, respecter la création humaine. La respecter d'abord chez nous, puisque c'est là que nous sommes responsables d'elle, conservant notre partition dans l'immense symphonie de l'œuvre humaine, offrande à Dieu de ce que l'homme a su faire des talents qui lui ont été remis. C'est bien une barbarie à l'état pur, une barbarie insigne, le sommet de la barbarie, que la destruction inconsidérée, sans réflexion qui fait disparaître, avec l'objet, la richesse humaine qui s'y cache:

"*Ecoute, bûcheron, arrête un peu le bras!*
"*Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas;*
"*Ne vois-tu pas le sang, lequel dégoutte à force,*
"*Des nymphes qui vivaient dessous la dure écorce*".

Sous une mythologie scolaire et désuète, Ronsard disait bien que l'objet représente plus que lui-même. Si c'est vrai de la nature, à combien plus forte raison de l'œuvre sortie des mains de l'homme? Peut-on imaginer ce que serait la civilisation européenne sans l'art gothique? La spiritualité chrétienne sans les églises romanes, grandes et petites? La conscience de la sagesse paysanne sans les fermes, les fours, les puits de nos campagnes? La mémoire du travail humain sans les outils anciens ou les ateliers d'autrefois? Patrimoine littéraire, musical, d'archives : il faudrait tous les évoquer. Le respect de piété à leur égard ne fait que traduire la solidarité des générations humaines, depuis l'origine, dans l'éternel.

## Retour sur terre.

Certains pourront penser que c'est là vouloir regarder bien loin ou bien haut, quand il s'agit modestement de retaper une vieille ferme, de conserver un lavoir, ou de refaire les enduits intérieurs d'une église. Je leur répondrai que le plus beau et le plus vaste des paysages est fait de milliards de feuilles d'arbres et menus brins d'herbe, le tout est dans

la façon dont ils s'harmonisent. Est-ce à dire qu'il faut tout conserver? Evidemment non. Tout passe, et l'éternel, en fin de compte, n'est pas de ce monde : n'a-t-il pas été commandé de laisser les morts enterrer leurs morts? On doit parfois détruire, et même souvent, car il faut vivre, et donc substituer. Le choix s'impose alors entre ce qui doit être conservé, et ce qu'on peut laisser tomber ou même qu'on démolit. Qui ne voit la différence entre un choix, fait à l'aveugle, en brute, sans rien considérer d'autre que l'avantage pratique et la satisfaction immédiate, et le choix fait dans le respect de l'homme, de son travail, de son intelligence. Qui ne voit, de même, la différence entre une restauration faite en sympathie avec l'œuvre traitée, et les travaux ou ajouts qui la défigurent (devantures de magasins, remplois mal utilisés, etc.)?

Que conserver, comment entretenir? A l'heure du choix se révèle la culture du beau et du respect, ... ou son absence. Il ne s'agit pas de recettes, mais d'un esprit, qui ne s'acquiert pas sans travail. A celui qui s'en est pénétré, on serait tenté de dire, suivant saint Augustin : *Ama, et fac quod vis, "Aime, et fais ce que tu veux"*, puisque tu as compris.

Henri Hours

# LE PATRIMOINE ET LES ARCHITECTES QUI LE CONNAISSENT BIEN.

En matière de Monuments Historiques, la réalité administrative, donc pratique, est souvent assez éloignée des informations que les collectivités, les associations ou les particuliers considèrent comme vraies. Ces quelques lignes ont pour simple but de clarifier quelque peu une situation qui apparaît floue à beaucoup.

En effet la notion de **"classement"** est beaucoup plus restrictive qu'il n'y paraît et peu de choses sont classées, que ce soit des espaces construits ou non, des bâtiments ou des objets.

En ce qui concerne **les espaces**, on distingue plusieurs niveaux de protection:

- Un site peut être **classé**: il n'est alors pas modifiable et est en principe inconstructible. Ce type de protection est réservé aux paysages les plus célèbres (Massif du Mont Blanc, Pont du Gard, Baie du mont St Michel par exemple).
- Un site peut être **inscrit**: il peut être alors modifié et construit, mais sous certaines conditions de contrôle, en particulier par l'Architecte des bâtiments de France. C'est le cas du site de Lyon, comme de beaucoup de paysages naturels bâtis.
- Certains lieux intéressants par l'histoire, le paysage ou la construction peuvent être aussi situés en Zone de Protection du Paysage Architectural, Urbain et Paysager (**ZPPAUP**).

En ce qui concernent les **bâtiments,** la distinction est la même:

- Un monument peut être **classé Monument Historique**: grandes cathédrales, châteaux importants ou édifices plus réduits mais exceptionnels sur le plan de l'histoire, de l'art ou de la technique.
- Un monument peut être **inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques** dans des conditions similaires mais moins exceptionnelles.

A Lyon par exemple, la Primatiale St Jean, l'Hôtel-Dieu, Saint-Martin d'Ainay, l'Hôtel de Gadagne sont classés. Le Palais Saint-Jean, Saint-Bonaventure, de nombreux immeubles du Vieux-Lyon ou la Halle Tony Garnier sont inscrits.

Les Monuments Historiques (Classés ou Inscrits) génèrent autour d'eux des **rayons de protection** de 500 mètres à l'intérieur desquels, comme pour les sites, la procédure d'approbation des projets d'aménagement et de construction (comme les permis de construire) sont soumis en particulier à l'Architecte des Bâtiments de France, sans interdiction systématique de construire.

**Les travaux** exécutés sur les monuments eux-mêmes doivent être assurés, pour les Classés, par les Architectes en Chef des Monuments Historiques, en cas d'aide financière de l'Etat. Pour les Inscrits le choix de l'architecte est libre, sous réserve de l'approbation du projet par l'Architecte des Bâtiments de France.

En fait une immense majorité des espaces et des bâtiments n'est pas protégée au titre des Monuments Historiques et obéit aux règles d'urbanisme habituelles telles les Plans d'Occupation des Sols.

L'inscription de Lyon sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, qui consacre l'exceptionnel intérêt de la Ville, n'entraîne aucune réglementation particulière autre que morale.

**A Ste-Foy-lès-Lyon**, comme dans les environs de Lyon en général, très peu de bâtiments font l'objet d'une protection. Une liste des bâtiments en question fait suite à cet article.

**Les architectes** aptes à intervenir sur le patrimoine, protégé ou non, se doivent d'acquérir des connaissances particulières enseignées (à la suite des études d'architecture et l'obtention du diplôme d'architecte DPLG) au Centre des Hautes Etudes de Chaillot, sorte de 3ème cycle très exigeant. L'architecte qui obtient le diplôme de ce centre est alors appelé "Architecte du Patrimoine".

Parmi les Architectes du Patrimoine, trois possibilités peuvent s'offrir à eux:

- Rester un professionnel libéral, apte entre autres à assurer la restauration dans les règles de l'art des monuments inscrits et à être chargé de di-